

PREFECTURE DU JURA

Tél : 84.85.86.00

Lons-le-Saunier, le

MISSION ECONOMIQUE

- Programmation et
Aménagement du Territoire

Affaire suivie par :

Tél. :

LE PREFET,

ARRETE N° 1035

VU la loi n° 70.1219 du 23 Décembre 1970 modifiant la loi du 31 Décembre 1913 sur les monuments historiques ;

VU le décret n° 77.1524 du 28 Décembre 1977 relatif à la Commission supérieure des monuments historiques, objets mobiliers et immeubles par destination ;

VU l'avis émis par cette assemblée, première section au cours de sa séance du 16 Mai 1988 ;

VU la lettre n° 164 du 22 Septembre 1988 de M. le Ministre de la Culture et de la Communication.

A R R E T E

Article 1er : Les objets mobiliers ci-après désignés, sont inscrits sur l'Inventaire Supplémentaire à la liste des objets mobiliers classés parmi les Monuments Historiques :

ORGELET - Hôpital :

- Evangéliste, huile sur toile et son cadre, bois XVIIIème siècle,
- Deux prie-dieu, bois, XVIIème siècle,
- Treize chaises avec armoiries, chêne et bois fruitier, XVIIIème siècle.

PM39002701

PM39003378

PM39002700

.../...